

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET EN DATE DU 19 AVRIL 1958
PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 26 AVRIL 1958
portant nominations dans la Légion d'Honneur

Le Président de la République

D É C R È T E

dans l'ordre national de la **LÉGION D'HONNEUR**

AU GRADE DE CHEVALIER

- à titre posthume -

RUDEAU Georges – Lieutenant

« Magnifique patriote, membre des Forces Françaises Combattantes. Arrêté pour faits de Résistance le 19 avril 1944, a été interné jusqu'au 1^{er} juillet 1944, puis déporté le 2 juillet 1944 dans un camp de concentration, où il est mort glorieusement pour la France le 30 décembre 1944. »

*Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945 avec palme, à titre posthume, elle annule les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.
Elle ne comporte pas l'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, l'intéressé étant déjà titulaire de cette décoration.*

À Paris, le 19 avril 1958
Signé : René COTY

À Pau, le 12 mars 2015
Le lieutenant-colonel Patrick RONGIER
chef du centre des archives du personnel militaire

